ANSEJ DE TIPASA

Gel du financement des véhicules utilitaires

En réponse à une question portant sur des préoccupations annoncées par des auditeurs de Radio Tipasa lors du forum organisé récemment par Radio Tipasa, M. Lazali Adnane, le directeur de l'Ansej de Tipasa a tenu à préciser que le financement des véhicules utilitaires a été gelé par instruction du 23 août 2011 et provisoirement de la nomenclature, compte tenu de la saturation observée dans certaines activités de transport à l'instar du transport des voyageurs, de marchandises et des transports frigorifiques, cela dans l'attente d'une régulation de ces activités. M. Lazali, révèlera qu'à ce jour, l'Ansej a financé 400 véhicules utilitaires.

Photo : DR

Abordant le créneau de la location des véhicules, il a été évoqué par certains intervenants lors de ce forum, la nécessité de réorganiser cette activité afin d'endiguer les problèmes de saturation de l'activité, mais aussi une inadéquation constatée avec l'attente de cette activité, ainsi que la prise en charge des problèmes liés à l'imposition.

S'agissant du système de déclaration par le formulaire G50. A ce titre, M. Lazali, rassure, qu'à ce propos les services des impôts sont instruits afin d'expliquer les modalités de déclaration et que les critères énoncés sont pris en considération, à l'instar du chiffre d'affaires moyen de l'activité. L'orateur dira à ce titre que l'Etat a déboursé de l'argent pour l'accompagnement des microentreprises.

Interpellé par des auditeurs à propos des problèmes induits par les échéances bancaires, M. Lazali affirmera que ce type d'aléas devra être formalisé et porté à la connaissance de l'Ansej et de la banque, afin d'envisager la possibilité de rééchelonnement des remboursements des crédits.

Un autre auditeur du bâtiment a évoqué les difficultés induites par l'obtention de l'avance de 20%, dont ne peuvent être bénéficiaires que les entreprises disposant d'une homologation.

La surprise viendra de l'intervention en ligne de M. le directeur de l'Ansej ,qui clarifiera cette exigence qui n'a pas lieu d'être, sachant qu'il s'agit d'une disposition qui ne concerne pas les nouvelles entreprises Ansej, qui ne disposent pas encore d'homologation. Ainsi, les petites entreprises Ansej n'ont pas à être bloquées par une telle exigence pour l'ouverture à l'avance des 20% .

Abordant l'aspect de la vente des équipements de l'Ansej, propriété de l'Etat, M. Lazali a été formel «il est formellement interdit de liquider ce type d'équipement, quel que soit le motif. Ceux qui usent de ce type de procédé s'exposent à une condamnation et au remboursement immédiat des crédits et de la TVA».

Le directeur de l'Ansej évoquera les conventions signées entre les entreprises SEAAL et Algérie Télécom.

Mohammed, un fellah de Sidi Amar, s'est insurgé de ne pouvoir bénéficier de crédit pour l'achat de serres agricoles. M. Lazali argumente qu'il y'a une régulation nécessité par le secteur agricole , où il y'a eu déjà l'octroi de 600 crédits pour l'achat de serres agricoles, tout en rassurant l'auditeur que «cette mesure est temporaire et non définitive».

Abordant l'aspect suivi des activités des entreprises Ansej, M. Lazali affirmera que des visites périodiques sont effectuées dans le cadre de l'accompagnement, mais que le nombre d'entreprises Ansej est important et, de ce fait, restreint le nombre annuel de visites.

M. Sahnoun de Cherchell affirme pour sa part que la Sonelgaz lui exige une homologation pour qu'il puisse travailler dans la filière plomberie. M. Tail de Sidi Amar expose le problème du vol de son entreprise frigorifique, en tant que bénéficiaire du crédit Ansej.

Abordant le bilan de l'activité Ansej, au titre de 2015, M. Lazali, évoque le nombre de 619 entreprises lancées, dont 108 entreprises agricoles, 118 dans le BTPH, 231 dans les services,94 entreprises de l'artisanat et 30 entreprises dans le domaine de la pêche. Cet ensemble d'entreprises a permis la création de près de 2 000 emplois pour 2015.

Houari Larbi

DÉVELOPPEMENT LOCAL À TLEMCEN

2015, l'année du monde rural

Il y a quelque temps, nous avons mis en relief la mue que connaît le monde rural depuis ces deux dernières années. Oui ! Nous le réaffirmons, une justice a été réparée ! Il suffit de visiter ces localités qui furent plongées dans une indifférence totale et qui, en plus, ont payé le lourd tribut de la décennie noire pour constater une nette amélioration des conditions de vie de ces populations, presque oubliées depuis l'indépendance.

Dans ce village martyr de Tadjemout, la vie reprend et l'espoir est permis, qui aurait pu imaginer un jour que le gaz naturel arriverait dans cette contrée à l'orée de la steppe, l'eau coule dans les robinets et l'éclairage public illumine ce village qui revient de loin. On ne vit pas dans le grand luxe, mais il reste encore des efforts à faire dans d'autres domaines, certes, mais on peut dire déjà que l'exécutif a gagné son pari, personne n'y croyait au début, il a suffi de la volonté et surtout un suivi rigoureux pour relever ce défi.

C'est, donc, la fin d'un long calvaire pour le monde rural, c'est grâce à ce plan de développement, concocté par l'exécutif en place, que les villageois d'El Gor, de Tadjemout d'El Bouihi ne s'éclairent plus avec la lampe à pétrole et ne sont plus obligés de faire des provisions de bois à l'approche de l'hiver.

En ce qui concerne le gaz naturel, dans ces localités, la couverture a atteint un taux de 85%, il en est de même pour le réseau électrique.

Certains nous reprocheraient de parler d'injustice, mais nous les invitons par exemple à voir toutes les réalisations (de luxe) dans la daïra de Nedroma et ses environs, alors que le sud et l'est de la wilaya sombraient dans l'indifférence. Aujourd'hui, on peut quand même mesurer l'impact de cette priorité accordée au monde rural : le retour de ceux qui ont fui le terrorisme à leurs villages désertés, des écoliers qui ne sont plus obligés de faire des kilomètres pour rejoindre les bancs des écoles et surtout la réalisation d'infrastructures sanitaires.

Dans la commune d'Oued Chouly, les fellahs attendent toujours la réalisation d'un petit barrage pour améliorer leur rendement agricole notamment les arboriculteurs de Béni Ghezly.

A rappeler qu'une enveloppe de 110 millions de centimes a été dégagée pour l'étude technique de cet ouvrage.

Sur une population de 1, 1 million d'habitants, que compte la wilaya de Tlemcen, plus de 70% appartient au monde rural, d'où la nécessité absolue de jeter un autre regard sur cette Algérie profonde.

M. Zenasni

JOURNALISTES À VOS PLUMES ET LAISSEZ UNE EMPREINTE DE VOTRE TALENT !

Ooredoo lance la 10e édition de son concours «Media Star»
• Les travaux publiés ou diffusés entre le 2 mai 2015 et le 24 mars 2016.

Ooredoo lance la 10ème édition de son célèbre concours Media Star, devenu incontournable sur la scène médiatique algérienne et annonce l'ouverture des candidatures à partir de ce lundi 18 janvier 2016.

Dans le but de valoriser les talents journalistiques et les travaux dédiés aux Technologies de l'Information et de la communication (TIC), Ooredoo organise depuis 10 années ce concours qui connaît un succès de plus en plus grand et un nombre de participants sans cesse croissant. Lancé en 2007, Media Star s'adresse aux journalistes professionnels des différents supports médiatiques : Presse écrite, électronique, radiophonique, télévisuelle et agences de presse. Le concours récompense les meilleurs travaux dans les genres journalistiques suivants : reportage, enquête, article d'analyse (commentaires, éditoriaux et chroniques), Illustration de presse (dessins, caricatures, et photos) ainsi que les productions radiophoniques et télévisuelles traitant des questions relatives aux TIC, de la problématique liée à leurs usages sociaux, économiques et culturels et à leur développement en Algérie. Les travaux soumis doivent être publiés ou diffusés entre le 2 mai 2015 et le 24 mars 2016.

Pour cette 10e édition de Media Star, un amendement a été introduit au règlement permettant aux lauréats des deux précédentes éditions du concours d'y participer. Les travaux journalistiques seront évalués par un jury indépendant composé de personnalités universitaires et de professionnels des médias et du secteur des TIC qui sélectionnera les lauréats de cette édition 2016.

Les prix récompenseront les meilleurs travaux dans les catégories suivantes :

- Presse écrite généraliste et spécialisée ;
- Illustration de presse : dessin, caricature, photo ;
- Presse électronique ;
- Production radiophonique
- Production télévisuelle.

Les lauréats du 10e Media Star seront primés, dans chaque catégorie par des récompenses financières conséquentes, comme suit :

- 1er Prix : 500 000 DA.
- 2e Prix : 300 000 DA.
- 3e Prix : 200 000 DA.

Depuis dix ans, Media Star a suscité l'engouement de plus de 900 journalistes professionnels et a primé pas moins de 75 lauréats. Il a pris une telle envergure, qu'il a été récompensé à l'échelle internationale en remportant le prestigieux «Bronze Stevie Awards» lors de la 12e édition des International Business Awards 2015, organisée récemment à Toronto (Canada).

Les journalistes souhaitant participer à cette 10ème édition de Media Star peuvent consulter le règlement et les conditions de participation au concours et télécharger le formulaire de participation dans la rubrique Media Star du site web de Ooredoo (www.ooredoo.dz).

Les candidats peuvent déposer leurs travaux au niveau du siège central de Ooredoo et aux sièges régionaux sis aux adresses suivantes :

- Siège central : Ooredoo, 66, Route de Ouled Fayet, Chéraga, Alger.
- Région Ouest : Direction régionale Ooredoo : Coopérative Ibn Sina ilot n°137- Point du Jour, Oran.
- Région Est : Direction régionale Ooredoo, Zone industrielle Palma, Constantine.

Les candidats exerçant en dehors des wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine peuvent aussi déposer leurs travaux au niveau des Espaces Ooredoo.

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au jeudi 24 mars 2016 à 17h.

Pour toute information complémentaire concernant ce concours, prière de contacter le Département des Relations Publiques et Médias (rpubliques@ooredoo.dz) ou de consulter le site web de Ooredoo : www.ooredoo.dz (Rubrique Media Star).